

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 14  
Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 12 SEPTEMBRE 2022

N° D2022\_030

L'an deux mil vingt-deux et le douze septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s):** M. Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. Bernard REY)

**Secrétaire de séance :** Mme Claire ANDRIEUX

**Date de la convocation :** 6 septembre 2022

**Date de l'affichage :** 6 septembre 2022

## **OBJET : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de Mme Josette GUERRIER de son mandat de conseillère municipale,

Considérant que M. Marc SOLFOROSI, conseiller municipal souhaite intégrer la commission affaires scolaires et périscolaires, conseil des jeunes et des ados, à la place de Mme Josette GUERRIER,

Considérant que M. Jean-Pierre KLEIN, nouveau conseiller municipal, souhaite intégrer la commission lien social, logement, cimetière, vie associative et animation, culture, patrimoine, sport, bibliothèque municipale, à la place de Mme Josette GUERRIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, Décide :

**Article 1 :** M. Marc SOLFOROSI, conseiller municipal devient membre de la commission affaires scolaires et périscolaires, conseil des jeunes et des ados.

M. Jean-Pierre KLEIN, conseiller municipal, devient membre de la commission lien social, logement, cimetière, vie associative et animation, culture, patrimoine, sport, bibliothèque municipale.

**Article 2** : Fixe la liste des membres des commissions communales comme suit :

<b>Nom de la commission</b>	<b>Membres</b>
<b>FINANCES, BUDGET, ACHATS DE MATERIEL, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE</b>	M. Florent PATIN, Mme Brigitte FROMONT, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Claire ANDRIEUX, M. Frédéric VIENOT, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, GRANDS PROJETS, DEPLACEMENTS, SECURITE ROUTIERE</b>	Mme Brigitte FROMONT, M. Jean-Claude LAMBERT, M. Christophe COTTAREL, M. Florent PATIN, M. Frédéric VIENOT, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, CONSEIL DES JEUNES ET DES ADOS</b>	Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Claire ANDRIEUX, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, M. Frédéric VIENOT, M. Marc SOLFOROSI, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
<b>LIEN SOCIAL, LOGEMENT, CIMETIERE, VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION, CULTURE, PATRIMOINE, SPORT, BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	M. Frédéric VIENOT, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, M. Gilles BRIENS, M. Jean-Claude LAMBERT, M. Jean-Pierre KLEIN, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
<b>ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ESPACES VERTS, VOIRIE, ECLAIRAGE, BATIMENTS, TRAVAUX, PROPLETE, TRI ET RECYCLAGE DES DECHETS</b>	M. Christophe COTTAREL, Mme Brigitte FROMONT, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Marc SOLFOROSI, M. Jean-Claude LAMBERT, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
<b>RELATION AVEC L'HABITANT, COMMUNICATION, CONSEIL CITOYENS</b>	M. Marc SOLFOROSI, M. Christophe COTTAREL, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Sylvie CHASSAGNE, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
<b>COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE</b>	M. Frédéric VIENOT, M. Marc SOLFOROSI, M. Christophe COTTAREL, M. Jean-Claude LAMBERT, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON, et les référents voisins vigilants

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,  
Le Maire, Bernard REY

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 11/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
004-210103396-20220912-D2022\_030-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2022  
Date de réception préfecture : 11/10/2022